

# Note d'unité

## MRB - Centre bus de Montrouge

N° MRB 2017-375 | Décision du 4 novembre 2017

### Décision n° MRB 2017-375 du 4 novembre 2017 portant délégation de signature du directeur de l'unité opérationnelle centre bus de Montrouge au gestionnaire du site de Corentin et du relais Bus de Massy

#### Le directeur de l'unité opérationnelle centre bus de Montrouge,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2017-107 consentie le 4 août 2017 au directeur du département Matériel Roulant Bus [MRB] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2017-D-0501 consentie le 7 août 2017 au directeur de l'unité opérationnelle centre bus de Montrouge par le directeur du département MRB ;

#### Décide :

##### Article 1er

De donner délégation à Nicolas CARLIER, gestionnaire du site de Corentin et du relais Bus de Massy, à l'effet de signer, en son nom, les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoir susvisée, et notamment les actes suivants pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle de Montrouge :

1.1. – L'établissement et la signature des permis feu.

1.2. – La signature :

- des bordereaux de suivi de déchets industriels
- des bordereaux de suivi de déchets infectieux

##### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Nicolas CARLIER, gestionnaire du site de Corentin et du relais Bus de Massy, de donner délégation à :

- Ghuizlane ATMANI, responsable maintenance de Corentin, ou à



- Olivier BOUDOUX, responsable maintenance du Relais Bus de Massy, ou à
- Claude AUFSATZ, responsable d'atelier de Coirentin, ou à
- Laurent TAUSCHER, responsable d'atelier du Relais Bus de Massy, ou à
- Nicolas BICHON, responsable d'équipe mécanique de Coirentin, ou à
- Marc BRANGOULOU, responsable d'équipe de soirée de Coirentin, ou à
- Jean-Carlo COMPANACHO, responsable d'équipe de nuit de Coirentin, ou à
- Jean-Marc GIAT, responsable pôle technique de Coirentin, ou à
- Jean-François PLANCY, responsable production du Relais Bus de Massy, ou à
- Mathieu MULLER, responsable d'équipe de soirée du Relais Bus de Massy, ou à
- Fabrice CONTICELLO, responsable d'équipe de nuit du Relais Bus de Massy, ou à
- Philippe GAUJOUR, responsable pôle technique du Relais Bus de Massy.

à l'effet de signer en son nom tous les actes susvisés dont la signature a été déléguée par l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

La présente décision annule et remplace la note d'unité n°2017-331 du 7 septembre 2017.

### **Article 4**

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 4 novembre 2017

Philippe FOURNIER

Directeur de l'unité opérationnelle centre bus de Montrouge